

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR LE PROJET DE RÉOLUTION N° PPCMOI-2025-5168**

CE PROJET DE RÉOLUTION AFFECTE LA ZONE H-3084

À sa séance du 16 juin 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affectant l'immeuble constitué du lot 4 044 066 du cadastre du Québec, situé au 180, avenue Héroux.

Les objectifs principaux poursuivis par ce projet sont :

- 1) D'autoriser, pour l'immeuble constitué du lot 4 044 066 du cadastre du Québec, situé au 180, avenue Héroux, en dérogation au Règlement de zonage n° 0651, ainsi qu'à la grille des usages et normes de la zone H-3084, les éléments suivants :
 - a) L'occupation du terrain par un usage « trifamiliale », alors que la grille des usages et normes permet seulement l'usage « unifamiliale »;
 - b) La construction d'un bâtiment principal dont la marge arrière est de 6 mètres, alors que la grille des usages et normes prescrit une marge arrière minimale de 7,5 mètres;
 - c) La construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 7,6 mètres, alors que la grille des usages et normes prescrit une hauteur maximale de 7 mètres;
 - d) Un terrain dont la profondeur est de 24,69 mètres, alors que la grille des usages et normes prescrit une profondeur de terrain minimale de 30 mètres.

Le tout s'apparentant aux plans PPCMOI-2025-5168-00 à PPCMOI-2025-5168-09 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une réunion d'informations et de consultation portant sur ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) se tiendra à l'hôtel de ville, le 6 juillet 2026 à compter de 17 h 00. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 13 juillet 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
<https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

Pour plus de détails ou pour consulter le plan montrant le secteur visé par ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), voir l'avis ci-joint.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÉOLUTION N° PPCMOI-2025-5168

1. Adoption par le conseil municipal du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

À sa séance du 16 juin 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affectant l'immeuble constitué du lot 4 044 066 du cadastre du Québec, situé au 180, avenue Héroux.

Les objectifs principaux poursuivis par ce projet sont :

- 1) D'autoriser, pour l'immeuble constitué du lot 4 044 066 du cadastre du Québec, situé au 180, avenue Héroux, en dérogation au Règlement de zonage n° 0651, ainsi qu'à la grille des usages et normes de la zone H-3084, les éléments suivants :
 - a) L'occupation du terrain par un usage « trifamiliale », alors que la grille des usages et normes permet seulement l'usage « unifamiliale »;
 - b) La construction d'un bâtiment principal dont la marge arrière est de 6 mètres, alors que la grille des usages et normes prescrit une marge arrière minimale de 7,5 mètres;
 - c) La construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 7,6 mètres, alors que la grille des usages et normes prescrit une hauteur maximale de 7 mètres;
 - d) Un terrain dont la profondeur est de 24,69 mètres, alors que la grille des usages et normes prescrit une profondeur de terrain minimale de 30 mètres.

Les dispositions de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) contiennent des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. Invitation à une consultation publique sur ce projet de PPCMOI

Quand :	6 juillet 2026
Heure :	17 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal, 188, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 13 juillet 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
<https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

3. Zones affectées par ce projet de PPCMOI

Ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affecte la zone H-3084.

L'illustration de cette zone est jointe au présent avis.

4. Consulter ce projet de PPCMOI et obtenir des informations

Une copie de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu
Ce 25^e jour de juin 2026

(S) Pierre Archambault
Greffier, avocat, MBA

